

Chapitre 3

Renforcer la coopération avec les pays non-adhérents

Les pays non-adhérents, en particulier en Asie, attirent une part croissante de l'investissement international, et les circonstances spécifiques sont de plus en plus nombreuses à survenir dans ces pays. Les activités d'ouverture sont devenues une composante essentielle des travaux menés dans le cadre des Principes directeurs. Le présent chapitre passe en revue les activités entreprises pour renforcer les relations avec les non-membres au cours de la période écoulée entre juin 2013 et juin 2014.

Les relations avec les pays non adhérents ont continué de s'intensifier au cours de la période couverte par le présent rapport. Cette évolution s'est traduite par la mise en place de nouveaux partenariats sur la conduite responsable des entreprises avec des pays d'Asie centrale et du Caucase du Sud, et par le renforcement des relations avec les pays de la région Asie-Pacifique, en particulier le Myanmar et la Chine.

Région Asie-Pacifique

Une conférence à haut niveau d'une journée sur la coopération régionale autour de la promotion de pratiques commerciales responsables a été organisée avec la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) à l'occasion de la Semaine 2013 des échanges et de l'investissement dans la région Asie-Pacifique, qui s'est tenue à Bangkok (en Thaïlande) du 18 au 22 novembre 2013. Cette manifestation avait pour thème principal le rôle des gouvernements dans le soutien et la promotion de pratiques commerciales plus durables et inclusives. Les débats ont donné l'occasion d'examiner des enjeux émergents présentant un intérêt à la fois pour les économies avancées, émergentes et en développement, et de mettre à profit les synergies existantes et susceptibles d'être dégagées entre l'OCDE et la CESAP. Les débats se sont articulés autour des trois thèmes suivants : 1) les stratégies nationales en matière de conduite responsable des entreprises ; 2) les stratégies multilatérales et sectorielles en matière de conduite responsable des entreprises ; et 3) les moyens à mettre en œuvre pour promouvoir la collaboration.

Le Secrétaire général adjoint de l'OCDE, M. Rintaro Tamaki, et le Secrétaire exécutif adjoint de la CESAP, M. Shun-ichi Murata, ont prononcé l'allocution inaugurale. Le Président du Groupe de travail sur la conduite responsable des entreprises de l'OCDE, M. Roel Nieuwenkamp, et le Directeur de la Division du commerce et de l'investissement de la CESAP, M. Ravi Ratnayake, ont présenté les conclusions des débats. Lors de la conférence, le Secrétaire général de l'OCDE et la Secrétaire générale adjointe des Nations Unies et Secrétaire exécutive de la CESAP, Mme Noeleen Heyer, ont signé un mémorandum d'accord, dont l'objectif est de renforcer le partenariat entre ces deux organisations dans le but de promouvoir la responsabilité des entreprises et les pratiques commerciales responsables¹.

L'OCDE a également été invitée à s'exprimer lors de la session du Comité du commerce et de l'investissement de la CESAP qui s'est tenue du

20 au 22 novembre 2013 à Bangkok. Dans ses remarques, le Président du Groupe de travail sur la conduite responsable des entreprises de l'OCDE, M. Roel Nieuwenkamp, est revenu sur les résultats positifs de la conférence, et en particulier sur la pertinence de la conduite responsable des entreprises au regard du Programme régional d'Asie du Sud-Est, lancé lors de la réunion ministérielle de l'OCDE de 2014. Si le niveau actuel d'engagement des autorités à promouvoir la conduite responsable des entreprises ne permet pas, dans certains pays, de constituer immédiatement un réseau d'action, il est important que l'OCDE continue de s'engager en faveur de la création, à plus long terme, de tels réseaux. Il a par ailleurs été souligné que le mémorandum d'accord témoigne des synergies solides qui existent entre les deux organisations, et de leur souhait de renforcer leur coopération. Plusieurs pays d'Asie du Sud-Est ont accueilli avec satisfaction cette évolution, qui permettra d'éviter les chevauchements d'activités et d'utiliser les ressources de manière plus efficiente.

À la suite de cette conférence, l'OCDE a été invitée à organiser une manifestation parallèle sur les *Principes directeurs* et le Cadre d'action pour l'investissement lors du Forum des entreprises Asie-Pacifique qui aura lieu au Sri Lanka du 24 au 26 novembre 2014, et de la prochaine Semaine des échanges et de l'investissement qui devrait, pour l'heure, avoir lieu du 26 au 27 février 2015.

Myanmar

La promotion des *Principes directeurs* revêt une importance croissante au Myanmar, car les investisseurs des pays adhérents aux Principes sont de plus en plus nombreux à investir dans ce pays. Diffuser les *Principes directeurs* et leurs modalités d'application auprès des investisseurs régionaux (Chine, Malaisie, Thaïlande et Singapour) et des entreprises locales peut également contribuer à l'instauration de règles du jeu équitables. En mars 2014, l'OCDE a organisé et participé aux premières réunions officielles sur la conduite responsable des entreprises et les *Principes directeurs* avec des représentants officiels des autorités du pays et des membres du parlement, ainsi qu'aux premières manifestations de sensibilisation avec des représentants des entreprises et d'autres acteurs concernés².

Le 1^{er} mars 2014, une session de travail a été organisée à Nay Pyi Taw entre l'OCDE, les PCN de l'Italie, de la Norvège et du Royaume-Uni, et le ministre de la Planification nationale et du Développement économique du Myanmar, à laquelle ont participé 21 ministres, membres du parlement, ambassadeurs de pays de l'ASEAN, et des représentants des pays Membres de la Société financière internationale et de l'OCDE. Les débats ont porté avant tout sur la mise en œuvre des *Principes directeurs* et les domaines sur lesquels la coopération pourrait porter à l'avenir.

En outre, une manifestation spéciale destinée à sensibiliser les entreprises nationales et étrangères aux *Principes directeurs* a été organisée à Yangon le 4 mars 2014 à l'initiative de l'Italie. Elle s'inscrivait dans le cadre d'une conférence d'une journée sur les initiatives nationales et internationales de promotion d'un investissement responsable au Myanmar, organisée en coopération avec l'Union des Chambres de commerce et d'industrie du Myanmar (UMFCCI) à l'occasion du lancement de l'Examen des politiques de l'investissement du Myanmar mené par l'OCDE. Le membre de la Commission d'investissement du Myanmar et Secrétaire-conjointe de l'UMFCCI, Mme Khine Khine Nwe, et la Présidente du PCN italien, Mme Benedetta Franscesconi, ont prononcé l'allocation inaugurale de cette manifestation.

Une manifestation spéciale portant sur le rôle fondamental de l'investissement responsable pour la pérennité du développement du Myanmar a été organisée le 26 juin 2014 au cours du Forum mondial sur la conduite responsable des entreprises. Le discours d'ouverture a été prononcé par le Directeur général de la Direction de l'investissement et de la gestion des entreprises du Myanmar, M. Aung Naing Oo. Cette manifestation spéciale a donné l'occasion de présenter les conclusions du nouvel Examen des politiques de l'investissement de l'OCDE, ainsi que les initiatives récentes prises dans le domaine de la conduite responsable des entreprises au Myanmar.

Chine

La Chine joue un rôle de plus en plus actif dans la promotion de la conduite responsable des entreprises, ce qui fournit de nouvelles opportunités de collaboration entre le Groupe de travail sur la conduite responsable des entreprises et le pays. Le 19 février 2014, l'OCDE a participé à un atelier sur la pertinence des *Principes directeurs* pour les entreprises qui mènent des activités et investissent à l'étranger, co-organisé par la Confédération chinoise des entreprises et la *Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit* (GIZ). Cet atelier a regroupé des représentants officiels du ministère du Commerce de la République populaire de Chine, de la Commission nationale pour la réforme et le développement, de groupes d'entreprises chinoises, de chambres de commerce et d'entreprises, ainsi que d'invités internationaux tels que des organisations internationales, des représentants officiels de pays Membres de l'OCDE en Chine et d'organismes bilatéraux d'aide au développement. Au total, 55 participants ont pris part à cet atelier d'une demi-journée, qui a donné à l'OCDE l'occasion unique de présenter aux entreprises chinoises les *Principes directeurs* et le *Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque*, ainsi que son programme de mise en œuvre.

Plusieurs réunions bilatérales ont par ailleurs été organisées pour réfléchir aux possibilités de collaboration entre l'OCDE et des organisations chinoises, notamment avec le Conseil chinois de coopération internationale en environnement et en développement, le Chinese Textiles and Apparel Group, la Commission de la supervision et de l'administration des actifs d'État, le Conseil chinois pour le développement du commerce international, la Chambre de commerce chinoise des importateurs et exportateurs de métaux, minerais et produits chimiques, la Beijing New-century Academy on Transnational Corporations, et le Centre de la conduite responsable des entreprises de l'Académie chinoise des sciences sociales.

Asie centrale et Caucase du Sud

Le Projet sur la conduite responsable des entreprises en Asie centrale et dans le Caucase du Sud a été lancé en février 2013 avec l'aide d'une contribution volontaire du gouvernement autrichien. Ce Projet permettra d'examiner le rôle de la conduite responsable des entreprises dans la mise en place d'environnements propices aux entreprises en Asie centrale et dans le Caucase du Sud. Le Kazakhstan a par ailleurs été récemment invité à adhérer à la *Déclaration de l'OCDE sur l'investissement international et les entreprises multinationales*, une démarche qui implique la création d'un PCN et la promotion des principes et des normes énoncés dans les *Principes directeurs*.

Une réalisation majeure de ce projet est la nouvelle série de l'OCDE sur la conduite responsable des entreprises (« RBC in... »), dont les exemplaires se présentent sous la forme d'un bref recueil d'informations de base en lien avec la conduite responsable des entreprises dans un contexte national spécifique, destinée essentiellement aux investisseurs, partenaires commerciaux et participants aux chaînes d'approvisionnement. Elle peut également présenter un intérêt pour les organismes publics, les entreprises nationales et les organisations de la société civile qui pourraient l'utiliser pour leurs propres activités. L'objectif de cette série de publications, dont les premiers numéros sont consacrés au Kazakhstan et à la Géorgie, est de fournir des informations sur les attentes actuelles en matière de conduite responsable et sur les ressources susceptibles d'aider les entreprises dans les difficultés qu'elles pourraient rencontrer pour en traduire les normes et principes dans la pratique. Les *Principes directeurs* sont utilisés comme le principal cadre pour mettre en évidence les défis les plus importants auxquels sont confrontées les entreprises dans les pays examinés.

Ce projet a par ailleurs servi de fondement à un renforcement de la coopération avec les régions d'Asie centrale et du Caucase du Sud, via plusieurs contacts noués avec divers acteurs y intervenant, l'organisation de missions au Kazakhstan et en Géorgie en septembre 2013 et mars 2014, et la

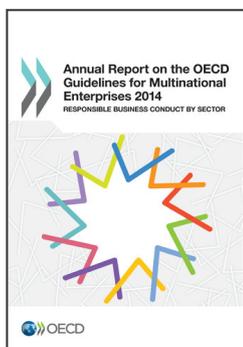
préparation de manifestations spéciales en Autriche, au Kazakhstan et à Paris en 2014, auxquelles l'OCDE a également participé.

La publication sur la conduite responsable des entreprises au Kazakhstan a été lancée en mai 2014 lors du prestigieux Forum économique d'Astana. À cette occasion, une conférence de presse a été organisée, au cours de laquelle l'OCDE, le Président du Groupe de travail sur la conduite responsable des entreprises, M. Roel Nieuwenkamp et l'ambassadeur d'Autriche au Kazakhstan, au Kirghizistan, au Tadjikistan et au Turkménistan, M. Wolfgang Bányai, se sont entretenus de la pertinence des *Principes directeurs* au Kazakhstan, et ont présenté les principales conclusions de la publication. Des réunions bilatérales avec le gouvernement, les entreprises et des organisations de la société civile ont été organisées en parallèle.

Une manifestation spéciale sur la conduite responsable des entreprises en Asie centrale et dans le Caucase du Sud a par ailleurs été organisée le 26 juin 2014 au cours du Forum mondial sur la conduite responsable des entreprises. Le vice-ministre de l'Industrie et des Nouvelles technologies du Kazakhstan, M. Yerlan Sagadiyev, et la ministre adjointe de l'Économie et du Développement durable de la Géorgie, Mme Ketevan Bochorishvili, ont prononcé les allocutions inaugurales. Cette manifestation, qui a rassemblé de nombreux participants, portait essentiellement sur les défis auxquelles sont confrontées les entreprises au Kazakhstan et en Géorgie en matière de conduite responsable, et sur les opportunités offertes par celle-ci, et a donné l'occasion de présenter les principales conclusions de la publication consacrée à la conduite responsable des entreprises au Kazakhstan, ainsi que le projet de publication sur la Géorgie³.

Notes

1. Voir <http://mneguidelines.oecd.org/2013-oecd-unescap-rbc-conference.htm> et www.unescap.org/news/trade-and-investment-week-kicks-responsible-business-practice-conference.
2. Voir <http://mneguidelines.oecd.org/2014-conference-promoting-responsible-investment-myanmar.htm>.
3. Voir <http://mneguidelines.oecd.org/rbc-central-asia-south-caucasus.htm>.



Extrait de :

Annual Report on the OECD Guidelines for Multinational Enterprises 2014

Responsible Business Conduct by Sector

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/mne-2014-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2015), « Renforcer la coopération avec les pays non-adhérents », dans *Annual Report on the OECD Guidelines for Multinational Enterprises 2014 : Responsible Business Conduct by Sector*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/mne-2014-6-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.